



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

agriculture

Question écrite n° 94705

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur les préoccupations que suscitent au sein du monde agricole, les orientations données au budget 2011 du ministère. Dans ce contexte, il lui demande quel prolongement le Gouvernement entend apporter à la proposition de réintégration dans le programme 154, des crédits consacrés à la génétique animale.

Texte de la réponse

Les crédits qui seront consacrés aux actions de sélection animale pour l'année 2011 seront de 10,54 MEUR, ce qui correspond à un financement sensiblement égal à celui de l'année 2010 puisque 10,98 MEUR avaient été consacrés à ces actions. Dans le contexte budgétaire global très tendu, il a été acté pour l'année 2011, le transfert des actions de génétique animale au compte d'affectation spéciale développement agricole et rural (CAS-DAR) tout en garantissant le financement à hauteur du montant précité. Seul le service universel de l'insémination artificielle reconduit pour la période 2010-2014 restera intégré dans le budget du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire pour un montant de 1,931 MEUR. Ces actions de génétique animale contribuent pleinement au développement agricole. Leur financement trouve donc une place légitime aux côtés des programmes pluriannuels des chambres d'agriculture, des instituts techniques et des organismes nationaux à vocation agricole ainsi que des appels à projets d'innovation et de partenariat et de recherche finalisée. Le Gouvernement français connaît l'importance que revêtent ces actions au regard de la compétitivité globale des filières d'élevage et aura pour objectif constant de les accompagner.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94705

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 2010, page 13098

Réponse publiée le : 25 janvier 2011, page 698